



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2018**

Présents : MM. Christophe Demesmay, Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

Excusés : MM. Alexandra Ardiet, Edouard Euvrard, Sandrine Sigonney

Procurations : de Mme Alexandra Ardiet à M. Christophe Demesmay, de M. Edouard Euvrard à Mme Eliane Poulnot et de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Rebillot

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 23 août.

ORDRE DU JOUR

1- Travaux d'éclairage public : approbation du dossier et demande d'aides financières

En raison de l'absence de certaines données chiffrées nécessaires pour délibérer, le sujet est reporté à la réunion du mois d'octobre.

2- Bien vacant et sans maître : intégration d'un terrain dans le domaine privé communal

La parcelle cadastrée section ZA numéro 167 (surface 4 410 m²), située au lieudit « Les Grands Chemins » (en limite avec la Commune de La Chevillotte), ne fait plus l'objet d'aucun recouvrement de taxe foncière depuis plusieurs années. Le propriétaire figurant au cadastre est en effet décédé et ne possède aucun héritier connu.

La législation autorise les communes à intégrer ce type de terrain dans le domaine privé communal, sous réserve du respect d'une procédure qui a été engagée, dans le cas présent, en octobre 2017. Celle-ci n'ayant donné lieu à aucune signalisation de la part d'un potentiel ayant-droit, le Conseil municipal décide unanimement de finaliser l'opération.

3- Mise à jour du tableau de recensement des voiries communales

Dans le cadre du transfert des voiries communales au Grand Besançon (qui sera effectif en 2019), un travail de hiérarchisation des rues et des chemins du village vient d'être achevé pour que soient uniquement cédées les voies comportant un réel intérêt communautaire. Le résultat de celui-ci (qui porte le linéaire transféré à 8.25 km) fait l'objet d'une validation unanime.

4- Décision budgétaire modificative sur le budget communal en vue de permettre la réalisation de travaux de voiries

En raison de problèmes récurrents d'écoulement d'eau chez des particuliers rue du Lavoisier lors de pluies orageuses, des aménagements de voiries, complémentaires à ceux déjà prévus chemin des Vernottes

(réfection de la voirie et traitement des eaux pluviales), se montrent indispensables. Les crédits prévus en mars sur le budget primitif s'avèrent de ce fait insuffisants et nécessitent une décision modificative, unanimement approuvée, portant l'article 2151 (réseaux de voiries) à 29 000 €.

A la suite de cette opération, le suréquilibre budgétaire (différence entre les recettes et les dépenses prévisionnelles) s'élève à 34 385 €.

5- Indemnités de conseil au receveur municipal

Le receveur municipal (comptable public de la Direction Générale des Finances Publiques chargé de conseiller et contrôler budgétairement les collectivités) avec lequel travaille notre commune a changé le 1^{er} janvier 2017. En raison des lacunes constatées sur le rôle du nouveau receveur à son arrivée, l'assemblée communale avait décidé, pour l'année dernière, de ne pas lui verser les indemnités dont il pouvait bénéficier en vue de récompenser ses prestations de conseil.

Eu égard au net progrès constaté dans les échanges entre cet interlocuteur des Finances Publiques et la mairie, le Conseil municipal décide d'une manière unanime, pour 2018, de lui verser une indemnité à hauteur de 35 % du montant maximal dont il peut prétendre (soit un montant brut de 144.87 €).

6- Remboursement de frais de formation à un agent

Dans la mesure où une formation engagée à titre personnel par le secrétaire de mairie servira également à la collectivité, il est unanimement décidé que la Commune lui rembourse ses frais d'inscription d'un montant de 369 €.

7- Recrutement d'un agent vacataire

Afin de remplacer un agent communal en arrêt maladie, le Conseil municipal décide unanimement de procéder au recrutement d'un agent vacataire.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Urbanisme : dossiers acceptés**

- Le 3 septembre : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0015 : ouverture de trois fenêtres de toit rue du Chanois (parcelle cadastrée section AB numéro 164)
- Le 7 septembre : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0016 : ouverture d'une fenêtre de toit rue de la Maltière (parcelle cadastrée section AA numéro 192)
- Le 7 septembre : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0017 : bardage partiel d'une façade de maison rue de la Corvée (parcelle cadastrée section AA numéro 163)
- Le 20 septembre : permis de construire modificatif numéro 025.267.18.C0005.M01 : modification de l'emplacement de la chaufferie bois de la salle polyvalente (parcelle cadastrée section AA numéro 158)

- **Square toujours**

Quand ce ne sont pas les crottes qui jonchent le sol de l'aire de jeux des enfants, ce sont les mégots de cigarettes... Finalement, les chiens ne sont pas responsables de toutes les saletés qui s'offrent aux plus jeunes d'entre nous ! (Pour info, certains maîtres ont été identifiés).

Sans vouloir nous montrer maniaques, nous insistons une nouvelle fois afin que chacun y mette un peu du sien pour que nos enfants puissent jouer dans des conditions sanitaires correctes.

Merci pour eux

- **Anonymat**

La personne concernée se reconnaîtra sans doute en lisant ces quelques lignes : si vous êtes celle ou celui qui a déposé un courrier anonyme dans la boîte à lettres de la mairie ayant pour objet « nuisance sonore », sachez que nous n'accordons aucun crédit aux dénonciations de ce type. Premièrement, les problèmes de voisinage sont le plus souvent résolus en parlant... avec les voisins ; secondairement, nous pouvons sans souci accueillir les plaignants en mairie (ce qui les oblige toutefois à se faire connaître). Quoiqu'il en soit, les courriers sans rédacteur connu finissent dans la corbeille à papiers : au milieu des autres documents administratifs de la mairie qui ne servent plus, ils y sont... anonymes.

- **Stockage du bois de chauffage**

Des affouagistes s'autorisent des réservations d'accotements pour stocker leur bois, et parfois même le laisser pourrir. Ils se permettent également de ne pas ramasser la sciure des bûches qu'ils ont coupées et qui se dégrade... sur les chemins.

Rappelons seulement en trois lignes que les accotements forestiers appartiennent à la Commune (et non aux affouagistes), que la voirie également, et que le bois vendu devrait théoriquement être empilé sur la propriété de son acquéreur.

Une certaine logique nous pousse à faire preuve de souplesse, mais... à ne pas tolérer les abus.

- **Comité des fêtes**

Le comité des fêtes envisage de relancer ses activités. Il réunira une assemblée générale extraordinaire le **lundi 8 octobre 2018 à 20h00** en salle du conseil.

Toutes les personnes intéressées pour participer à l'organisation des futures activités et s'investir au sein de cette association sont les bienvenues.

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le 26 octobre 2018 à 20h00

silver fourchette TOUR

► DOUBS

Une aventure gastronomique
pour tous les seniors !

ATELIERS DE CUISINE SENIORS

Suivis du Marché de producteurs

Animés par :

xxx, chef cuisinier

xx, diététicienne nutritionniste

Recettes de Noël
et produits de saison

Santé, Plaisir et Fait Maison !

Vendredi 14
décembre

1^{er} atelier cuisine : 10h à 12h

2^{ème} atelier cuisine : 14h à 16h

Suivis d'une dégustation

3^{ème} atelier santé : 16h à 17h30

Quiz et jeux sur l'alimentation

Salle des fêtes
25660 GENNES

Gratuit mais inscription obligatoire
dans la limite des places disponibles
auprès de la mairie

<http://www.silverfourchette.org/doubs>

Avec le soutien de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Doubs

